



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2014**

**Etaient présents** : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL JOANNES** Anne-Laure **BOUILLOT** Didier - **CLOT** Bernard - **DUPERRET** Christophe - **FIHMAN** Cécile - **GAGET** Patrick **GALLOIS** Brigitte - **PAQUIER** Corinne - **PERRICHON** Marie-Madeleine **PREYNAT** Guylène - **SORLIN** Julia - **VEYET** Richard - **VIAL** Guillaume

**Excusé** : **DOUILLET** Alain

**Secrétaire de séance** : **CLOT** Bernard

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 7 JUILLET 2014.**

Une demande d'éclaircissement est soulevée à propos de la périodicité des inscriptions aux activités périscolaires. Il est précisé et confirmé que l'inscription s'effectue par période et à l'année.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité avec la modification apportée.

### **1 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES.**

- Présentation du dispositif des activités périscolaires.

55 enfants sont inscrits aux TAP, soit environ 80% des élèves scolarisés à Succieu.

La grille de répartition des activités est définie.

Pour la première période scolaire, jusqu'aux vacances d'automne, quatre groupes ont été constitués. Les lundis jeux, relaxation, peinture et initiation sportive, les vendredis Jeux sportifs, arts plastiques, expression corporelle, et atelier d'expression créative.

Deux agents de la commune se sont portés volontaires pour animer des activités dans le dispositif.

L'intercommunalité mettra également à disposition des intervenants. Des conventions seront établies avec la CAPI pour les activités d'éveil musical, de cirque et d'initiation sportive.

Des conventions ont été conclues avec Valérie Pagès, Aude Manchon, Patricia Bal, Catherine Roche et des associations (De Quoi J'Me Mêlé et Il Etait Plusieurs Fois) pour les activités d'expression corporelle, les arts plastiques la relaxation, les contes et l'expression créative. Toutes les conditions d'honorabilité des intervenants ont été demandées.

Il est demandé de prendre une délibération sur la création de poste d'animateur des activités périscolaires à temps non complet sur une durée de l'année scolaire, et de poste d'agent d'entretien à temps non complet sur une durée de l'année scolaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2 - FINANCES**

### **- Décision modificative n°2. Reventilation des investissements.**

Il apparaît nécessaire de répartir les crédits d'investissement existant au budget primitif entre les opérations pour régler les travaux de voirie, l'achat du logiciel d'administration générale et les derniers travaux sur la salle des fêtes.

Transfert de

- 6000 euros de l'opération 20 (bâtiment) à l'opération 17 (voirie).
- 1600 euros de l'opération 23 (PLU) à l'opération 18 (matériel).
- 400 euros de l'opération 23 (PLU) à l'opération 22 (salle des fêtes)

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

### **- Motion de l'Association des Maires de France.**

Face à la baisse constante des dotations de l'Etat aux communes (28 milliards d'euros sur 3 ans), l'Association des Maires de France propose aux municipalités d'adopter une motion pour demander un réexamen des dotations ainsi qu'une mise à plat des politiques budgétaires nationales et européennes.

La motion est adoptée à l'unanimité et sera renvoyée à l'Association des Maires de France.

## **3 - URBANISME.**

### **- Point sur le projet de PLU.**

Pour répondre aux remarques de la Direction Départementale des Territoires et du SCOT, il sera proposé un allongement de la durée de validité du PLU portée à 13 ans au lieu des 10 ans initialement prévus.

Au village, la question de l'assainissement devra être réglée avant toute ouverture de nouvelles zones à l'urbanisme.

Il est nécessaire d'affiner et de corriger le volet "risques naturels" qui précise les modalités selon lesquelles les constructions devront répondre à des prescriptions précises.

Un recensement des bâtiments à préserver pour leur caractère patrimonial a été établi.

Un autre recensement précis des "dents creuses" (terrains nus situés dans des zones constructibles) ainsi qu'une estimation du nombre de logements possibles a également été établi.

Fin septembre, début octobre des réunions sont prévues avec les acteurs concernés notamment l'urbaniste référent.

Des réunions publiques seront organisées pour la présentation du PLU avant le nouvel arrêt du projet par le Conseil Municipal.

### **- Désignation d'une personne "ressource" sur l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la CAPI.**

L'objectif de l'OPAH est de proposer des aides et des conseils aux propriétaires dans leurs travaux de rénovation des habitations afin de répondre à 4 besoins :

- Amélioration de l'isolation et de la performance énergétique.
- Rénovation de logements vacants.
- Adaptation des logements au handicap.
- Rénovation d'habitats vétustes voire indignes.

Cet élu « référent » sera l'interlocuteur entre les habitants de la commune de Succieu et le service urbanisme/habitat de la CAPI.

Julia Sorlin et Richard Veyet se portent volontaires pour être « élue référent » et « élu référent technique ». Leurs candidatures sont adoptées à l'unanimité.

- Renouvellement de l'adhésion à l'association "Paturin".

Cette association agit dans le milieu agricole (projets jeunes agriculteurs, AMAP...) et communique sur ses actions.

L'adhésion reconductible jusqu'à décision contraire, d'un montant de 10€, est adoptée à l'unanimité.

- Décision sur la demande d'accueil sur la commune de personnes condamnées à des travaux d'intérêts généraux.

Après examen de la situation et réflexion, le Conseil Municipal estime que la commune ne possède ni les moyens, ni les structures nécessaires pour encadrer ces personnes.

Par conséquent, à l'unanimité, le conseil ne donne pas suite à cette demande.

#### **4 - QUESTIONS DIVERSES.**

- Le CCAS propose un spectacle de la compagnie "Les Dés en Bulle" ayant comme thème les chansons réalistes théâtralisées. Il aura lieu à la salle des fêtes de Succieu le samedi 4 octobre 2014.

Le prix de l'entrée est de 6 euros pour les adultes, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Les billets seront en vente au secrétariat de mairie.

Début de la première partie à 20h30, entracte et buvette puis seconde partie.

- Suite à l'accident mortel survenu sur la D 520 en juillet, M. le maire a informé par courrier le Conseil Général sur la dangerosité de cette route. En 2011, un courrier avait déjà alerté le Conseil Général, qui après étude avait estimé que l'équipement et la signalisation étaient suffisants pour assurer la sécurité.

Le Président du Conseil Général a répondu qu'un nouvel audit de ce secteur serait réalisé et que pour l'heure il est envisagé de revoir l'adhérence du revêtement de la route.

- Le mode de fonctionnement du candélabre solaire situé à l'intersection de la D520 et de la Route de Buffières fait l'objet d'une question. Elle sera transmise au service concerné de la CAPI qui a procédé à l'installation de ce candélabre.

- Les responsables techniques du Conservatoire Hector Berlioz ont visité l'église et la salle des fêtes dans la perspective de l'organisation de spectacles musicaux ou théâtraux par ses élèves. Le Conservatoire fera une proposition. L'entrée sera libre et gratuite mais les modalités d'accueil seront à la charge de la municipalité.

- Concernant la ligne 21 du Ruban. Les bus fonctionnent désormais au déclenchement, c'est-à-dire par un appel téléphonique pour que les bus circulent aux horaires fixés. Les horaires et le numéro de téléphone (04 74 94 62 03) sont accessibles sur le site Internet de la mairie.

L'achat d'un titre de transport est obligatoire à prendre auprès du RUBAN, comme les titres de transport scolaires. Un livret du réseau est à disposition à la mairie.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 9 octobre 2014.

## **COMMUNIQUE MAIRIE**

**CITOYENNETE** : Les filles et garçons nés en septembre 1998 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

**INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES** : les inscriptions ne sont pas automatiques. Elles seront prises jusqu'au 31 décembre 2013. Vous munir d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de domicile.

## **VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATION CULTURELLES**

<b>Associations</b>	<b>Date</b>	<b>Événement</b>	<b>Contact</b>
GYM Détente	11/09/2014	Salle des fêtes - 20h00 Reprise des cours de gym  Les personnes intéressées par un cours en journée peuvent se faire connaître.	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
L'Envie qu'on Sème	17/09/2014	Jeux	Magali Abellan ☎ 06 48 76 70 46
VILLA SOCIACCO	20/09/2014 21/09/2014	Exposition de peintures et photographies d'artistes de SUCCIEU ainsi que d'artistes d'Izano (Italie). Samedi à partir de 16h00 Dimanche de 10h00 à 16h00 Salle des fêtes	Didier BOUILLOT ☎ 06 17 35 64 41
ASSTF	28/09/2014  19/10/2014	Match ASSTF/AMPLEPUIIS  Match ASSTF/CULIN	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60  Dominique PAGES ☎ 06 72 81 00 30